



Les évènements d'avril 2004

[Retour au Site](#)
[Retour au chapitre](#)



L'information est tombée dans la Dépêche du Midi des 22 et 23 avril dernier sous le titre " Rennes-Le-Château : L'abbé Saunière a un mausolée ". Ce titre ne pouvait pas être manqué puisqu'en " Une " de couverture.

Cela fait déjà quelque temps que le sujet couvait. Des travaux de réaménagement du domaine furent réalisés. Les premiers ont consisté à démolir la bâtisse en bois qui avait longtemps servi de restaurant. Une fois démolie, de nouveaux travaux commencèrent. Petit à petit, une construction en pierre et marbre s'érige.

Cet édifice est construit avec l'accord du conseil municipal comme l'atteste le compte-rendu enregistré en sous-préfecture de Limoux le 12 mars 2004. Son objectif ? Transférer la tombe de Bérenger Saunière du cimetière à cet édifice !

Mais pourquoi donc déplacer la dépouille de Bérenger Saunière ?

Reprenons l'article de la dépêche du midi : " ... La dépouille du plus célèbre des curés de campagne en sera enlevée prochainement. Ceci sur la demande de sa famille. " C'est en effet sur ce point que s'appuie le compte-rendu du conseil municipal et c'est ce que nous a confirmé Le Maire¹ du village. Nous ne pouvons que nous féliciter de savoir que Bérenger Saunière a encore des descendants qui s'occupent de sa tombe. Il est fort dommage qu'ils ne se soient pas manifestés plus tôt lorsqu'Yves Lignon fonda l'Association pour la Restauration de la Tombe de Bérenger Saunière (ARTBS)² de façon à remédier à l'état de délabrement de la tombe du curé. Il est certain, qu'ensemble ils auraient pu faire du bon travail.

Mais pourquoi construire un édifice ?

L'article de la Dépêche du Midi du 23 avril 2004 nous donne une réponse par la voix de Jean-François Lhuillier, Maire de Rennes-Le-Château : " ... Ceux qui s'agitent, pour reprendre un terme déjà employé, ce sont les zozos étrangers à la commune et les pharisiens pour qui seul compte l'aspect financier du site. " et rajoute à la suite : " ... La goutte qui a fait déborder le vase pour les descendants c'est le viol de l'ossuaire en été 2003. " Voilà des précisions bien intéressantes, il semblerait que l'ensemble des individus s'intéressant à l'histoire de Bérenger Saunière et de Rennes-Le-Château soit des " Zozos " et des " Pharisiens " qui ne pensent " qu'à l'aspect finan-

cier du site ". Interrogé sur ce passage, le maire de Rennes-Le-Château tempère ses propos en reclassant les "zozos " sur une catégorie d'individus dans laquelle il n'inclue pas les " chercheurs " de l'affaire...

Revenons maintenant sur le mausolée proprement dit : Il est qualifié par la mairie de Rennes-Le-Château de " monument cultuel " ! Ce terme " cultuel " ne peut qu'attirer notre attention ! Que nous dit " Le Larousse " ?

CULTUEL, ELLE adj. **1.** Qui a pour objet l'exercice du culte. — **2.** Qui est consacré ou réservé à la célébration du culte : *Édifice cultuel.* — **3.** *Association cultuelle,* groupement formé pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte. (V. part. *encycl.*)

Cultuel (elle) :

- 1 - Qui a pour objet l'exercice du culte.
- 2 - Qui est consacré ou réservé à la célébration du culte : édifice cultuel.

Cet ouvrage de référence est très clair sur la définition du mot

Un opposant au projet dit dans l'article du 22 avril 2004 : " La motivation de cet acte, c'est de faire payer la visite. Au cimetière on y passe sans prendre de billet ", finalement, c'est peut-être ça la nouvelle religion ou le nouveau culte ! Autant faire payer les " zozos "

Que deviendra la vraie " tombe de Saunière " ? Sera-t-elle démolie ? Sera-t-elle une nouvelle concession mise à la disposition des citoyens du village ? A cette question la Mairie de Rennes Le Château, par la voix de son maire, nous a précisé qu'un cimetière fait l'objet d'un plan d'occupation et qu'en conséquence l'ancienne tombe entrera dans ce plan.

Sommes-nous en droit de penser que la tombe de Bérenger Saunière, que nous connaissons dans le cimetière du village, est condamnée à disparaître ? Probablement " oui " puisque, à ce jour, la préfecture de l'Aude a donné un avis favorable au transfert du corps de Bérenger Saunière, mais pas une décision officielle ! Que se passera-t-il si cette autorisation n'est pas donnée ? Que deviendra le mausolée cultuel ? Là aussi, la mairie du village nous a donné une réponse claire : Si les autorisations nécessaires ne sont pas délivrées pour transporter la dépouille de Bérenger Saunière vers la nouvelle construction, les descendants du prêtre déplaceront le corps, ailleurs, dans un autre cimetière. Le mausolée cultuel devenant un hommage ou un mémorial pour l'ancien curé de Rennes-Le-Château, nous pouvons donc penser que l'ancienne tombe n'aura plus lieu d'être !

Décidément, chaque année, Rennes-Le-Château, nous apporte de nouveaux rebondissements.

D'ailleurs, ces rebondissements ont toujours lieu vers les mois d'avril et de mai. En général, ils ne manquent pas d'étonner et, de fait, la presse s'interroge. Malgré tout, ces événements ont le mérite de faire parler de Rennes-Le-Château et de permettre aux touristes et autres "zozos " de venir dépenser leurs Euros dans ce charmant village qui, de plus en plus, nous fait penser au fameux village d'Astérix

Juste une dernière précision :

Zozo : Garçon niais et gauche (Larousse)

[Retour au Site](#)

[Retour au chapitre](#)